

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE BOURTH  
DU 22 AVRIL 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-deux avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacky VIVIER, Maire de Bourth

Date de convocation : 15 Avril 2016

Présents : MM. VIVIER Jacky, AUGER Jean, BATAILLE Patrick, PERRIER de la BATHIE Philippe, PAPIN Jean, AUGER Jacques, PICHOT Michel, GREENLAND Alexander, M<sup>mes</sup> LOCQUET Tiphaine, CHOPIER Yvette, DUMOUTIER Géraldine et LECERF Véronique.

Ont donné pouvoir : M<sup>mes</sup> SERRE Margareth à M. VIVIER Jacky et PRÉEL Patricia à M. AUGER Jean.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Michel PICHOT

**OUVERTURE DE SÉANCE**

Monsieur VIVIER Jacky ouvre la séance en excusant les conseillères empêchées et en énonçant les pouvoirs donnés. Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

**43-2016 APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics notamment son article 8-VII-1,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441-5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Bourth d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz naturel,

Considérant qu'en égard son expérience, le SDEC Énergie, Syndicat du Calvados, entend assurer le rôle de coordinateur de ce groupement pour le compte de l'ensemble des collectivités normandes intéressées,

- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel coordonné par le SDEC Énergie,

- La participation financière de la commune de Bourth sera prise en charge par le Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure, pour les montants fixés et révisés conformément à l'article 5 de l'acte constitutif,
- Autorise le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

#### **44-2016 ADHÉSION DES COMMUNES DE CHÉRONVILLIERS POUR LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET CHAMBOIS POUR LA TOTALITÉ DE SON TERRITOIRE AU SEPASE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2016**

Vu la délibération du conseil syndical du SEPASE en date du 4 avril 2016 portant sur les demandes d'adhésion de Chambois et de Chéronvilliers au SEPASE et sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement collectif pour Chambois et assainissement collectif pour Chéronvilliers au 1<sup>er</sup> juillet 2016,

Vu la faisabilité technique et financière de ces demandes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider l'adhésion de ces deux communes au SEPASE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016 dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte l'adhésion de Chéronvilliers au SEPASE au 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- Approuve le transfert de la compétence « assainissement collectif » de cette commune au SEPASE cette date dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales,
- Accepte l'adhésion de Chambois au SEPASE au 1<sup>er</sup> juillet 2016,
- Approuve le transfert de la compétence eau et assainissement collectif de cette nouvelle commune pour l'intégralité de son territoire à cette date et dans les conditions prévues au code général des collectivités territoriales,
- Confirme que l'actif et le passif des budgets annexes de ces deux collectivités seront transférés au SEPASE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016

#### **45-2016 CONVENTION DE FORMATION AVEC LE C.N.F.P.T. (Centre National de la Fonction Publique Territoriale)**

Vu la loi n°84-594 du 12 juillet 1984 modifiée, relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale et notamment son article 8,

Vu les délibérations du conseil d'administration du C.N.F.P.T. DEC2015/DEC/006 du 16 février 2015, 2014/121 du 24 septembre 2014 et 2014/174 du 5 novembre 2014 fixant les règles tarifaires applicables aux interventions payantes du C.N.F.P.T.,

La présente convention a pour objet de définir les modalités de réalisation des actions proposées au titre du plan de formation. En complément des actions financées par le C.N.F.P.T., celui-ci peut organiser des actions de formations collectives ou individuelles, moyennant une participation financière de la collectivité cocontractante.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ladite convention dans les conditions prévues.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention simple de formation N°16 16 R 00201 présentée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toutes mesures afférentes à son exécution.

#### **46-2016 ACQUISITION D'UN VÉHICULE NEUF PEUGEOT BIPPER - CONTRAT DE CRÉDIT BAIL MOBILIER ET LOCATION**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'au budget primitif de la commune 2016 ont été inscrits les frais de location occasionnés par le contrat de crédit-bail mobilier pour l'acquisition d'une Peugeot Bipper Pack Clim Plus 117 L1 1.3 L HDI 75 pour les nécessités de service de la médiathèque.

Monsieur le Maire présente les conditions du contrat de crédit-bail mobilier pour le véhicule mentionné ci-dessus :

Prix au comptant : 12 875.40€ T.T.C.

Durée de la location : 60 mois

Option d'achat au terme de la location : 20%

Périodicité des échéances : mensuelle par prélèvement SEPA

1<sup>er</sup> loyer de 30%, 59 loyers de 1.12%

Coût total valeur résiduelle incluse sans assurance : 116.08%

Sécurité remplacement: 0.141%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition d'un véhicule neuf type Peugeot Bipper Pack Clim Plus 117 L1 1.3 L HDI 75 pour 13 106.16€ T.T.C. au Garage BAYI Auto l'Aigle, sis route de Paris BP 197 à Saint Sulpice sur Risle (61305 - L'AIGLE),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de location pour ce véhicule-référence P2027521, le contrat de crédit-bail mobilier à usage professionnel décrit ci-dessus, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 47-2016 CONTRATS D'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que suite au départ de Monsieur Jean-Christophe DUFAY, Monsieur Olivier FREMONT est venu se présenter et a fait une analyse de nos contrats en cours. Il lui a été demandé d'intégrer l'acquisition du nouveau véhicule, la médiathèque et ses équipements, de voir les responsabilités des agents lors de l'utilisation de leur véhicule pour leur formation, du véhicule communal...

Ainsi, Monsieur Olivier FREMONT d'AXA Assurances, va établir des nouveaux contrats et actualiser les contrats en cours.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ces contrats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer les contrats proposés par l'agence AXA Assurance, représentée par Monsieur Olivier FREMONT, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 48-2016 PARTICIPATION AUX FRAIS DE CHAUFFAGE PAR LA PAROISSE DE VERNEUIL-SUR-AVRE

Monsieur le Maire rappelle les articles 2 « en conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier (...) seront supprimées des budgets (...) des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes » et 13 « (...) les communes (...) pourront engager les dépenses nécessaires pour l'entretien et la conservation des édifices du culte dont la propriété leur est reconnue (...) » de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des églises et de l'État.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n°33-2015 « depuis l'installation des radiants, une participation aux frais de chauffage de 50% des factures annuelles est demandée à la Paroisse de Verneuil sur Avre. Avant cette installation, le fuel utilisé pour le chauffage était payé à 50% par la paroisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, selon le vote suivant, 13 voix pour, 1 voix contre - Monsieur Alexander GREENLAND, aucune abstention :

- De Maintenir pour la durée du mandat du conseil municipal la participation de la Paroisse de Verneuil sur Avre à 50% des factures annuelles émises en 2015.

#### 49-2016 CADEAU DE DÉPART POUR LA SECRÉTAIRE ADJOINTE

Monsieur le Maire rappelle que Madame Laura DERRIENNIC, secrétaire de mairie adjointe, a fait valoir ses droits de mutation externe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016. Elle rejoindra à cette date les effectifs de la commune de Broglie.

En remerciement pour son travail accompli au sein de la commune, Monsieur le Maire propose d'offrir à Madame Laura DERRIENNIC deux forfaits semaine auprès de Thalazur pour une valeur de 358€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'offrir deux forfaits semaine auprès de Thalazur pour une valeur de 358€.

#### **50-2016 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNAL : TRAVAUX DE TRANCHÉE CARREFOUR DES 4 CANTONS/FEUX TRICOLORES**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'entreprise SARC, qui réalise actuellement les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement collectif, a établi un devis pour la réalisation en surlargeur d'une tranchée pour la pose de fourreaux électricité pour la future mise aux normes des feux tricolores du carrefour des 4 cantons. Ce devis s'élève à 7 104.00€ T.T.C.

N'ayant pas ce montant, ni ce projet lors de la préparation budgétaire de la commune et en raison de la nécessité de réaliser ces travaux avant la remise en état de la voirie (enrobé), Monsieur le Maire propose donc l'écriture suivante :

Article 020 - Dépenses imprévues : - 7 150€

Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique : + 7 150€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote la décision modificative N°1 suivante, à l'unanimité:

Article 020 - Dépenses imprévues : - 7 150€

Article 2315 - Installations, matériel et outillage technique : + 7 150€

#### **51-2016 APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET DE LA CHARTE D'UTILISATION DE L'ESPACE NUMÉRIQUE À LA MÉDIATHÈQUE**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il serait bon d'établir un règlement intérieur pour le fonctionnement de la médiathèque, ainsi qu'une charte d'utilisation de l'espace numérique à la médiathèque.

Un projet de règlement a été envoyé ou remis à chaque élu le samedi 16 avril courant afin de pouvoir l'étudier.

Après avoir demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir formuler leurs observations et émettre leurs avis sur ce projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le règlement intérieur et la charte d'utilisation de l'espace numérique corrigés pour le fonctionnement de la médiathèque Claude DANY.

#### **52-2016 FIXATION DU TARIF : CARTE DE LECTEUR**

Monsieur le Maire rappelle que dans le règlement intérieur, il est prévu une facturation des cartes perdues. Le conseil municipal doit en fixer le prix.

Monsieur le Maire propose de fixer ce tarif à 5€ T.T.C. la carte lecteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à l'unanimité le prix de la carte de lecteur à 5€ T.T.C. en cas de perte ou de vol.

### **53-2016 APPROBATION DE LA CONVENTION BIBLIOTHÉCAIRE BÉNÉVOLE**

Monsieur le Maire présente le projet de convention pour les bibliothécaires bénévoles. Afin de pourvoir assurer la continuité de service à la médiathèque lors des congés de Madame Sandrine NOWAK, il est nécessaire de mettre en place des conventions pour les bibliothécaires bénévoles.

Après avoir demandé aux membres de l'assemblée de bien vouloir formuler leurs observations et émettre leurs avis sur ce projet,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le projet de convention pour les bibliothécaires bénévoles et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions auprès des bibliothécaires bénévoles ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

### **54-2016 CONVENTION AVEC L'ARCHE DU MAZURIER POUR LA RÉCUPÉRATION DES ANIMAUX ERRANTS ET MORDANTS SUR NOTRE COMMUNE**

Monsieur le Maire présente la proposition de convention de fourrière animale entre la mairie et l'Arche du Mazurier, ainsi que le devis pour la récupération des animaux errants et mordants sur notre territoire.

Cette convention permettra à l'Arche du Mazurier d'intervenir dans les 2 heures suivant notre appel pour capturer l'animal, le garder, le nourrir et éventuellement le soigner. À l'issue de cette première prise de contact, une recherche via la puce ou le tatouage sera effectuée. Si un propriétaire existe, les frais seront à sa charge, si aucun propriétaire n'est identifié, les frais seront à la charge de la collectivité.

Pour information, les mairies de Mandres, les Barils et de Gournay le Guérin ont signé cette convention.

Monsieur le Maire, en raison des problèmes rencontrés dernièrement avec les chiens errants, propose aux conseillers municipaux l'autorisation de signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 13 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention - Monsieur Philippe PERRIER de la BATHIE :

- Approuve le projet de convention avec l'Arche du Mazurier pour la récupération des animaux errants et mordants sur notre territoire,
- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents nécessaires au bon fonctionnement de cette convention.

## INFORMATION

Jacky Vivier intervient afin de préciser quelques infos :

Accès à la propriété, 3 rue du Puits Rouge : un courrier du propriétaire a été adressé à la mairie faisant état d'un problème récurrent de stationnement devant leur accès. Une borne a été installée en 2001 lors des travaux du centre bourg, mais suite aux changements successifs de propriétaires, la clé ou le mécanisme est hors d'usage. Par conséquent, un devis va être demandé à l'entreprise GUÉRIN TP pour son remplacement.

Logement au 7 avenue de Kronstorf : Monsieur Christian Prod'homme emménagera le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Médiathèque : Ouverture pour les enfants de la Médiathèque avec un spectacle animé par Pakita, le 23 avril à 15h, Inauguration officielle de la Médiathèque avec les élus, la famille Dany notamment, le vendredi 29 avril à 19h.

- le chapiteau devra être monté le jeudi 28 à 13h30 (appel aux disponibles),
- une partie du personnel municipal est réquisitionné pour le service.

Distribution de sacs poubelles pour le tri sélectif (bleus) le mercredi 27 (16h/19h) et samedi 30 (10/12h) aux ateliers municipaux,

Le tirage au sort des jurés d'assises a eu lieu ce matin en présence de 8 élus et les « nominés » sont : Raymond Amouroux, Christianne Auger et Florence Halbout

À titre d'infos sur la fusion des communautés de communes : Nonancourt a maintenant une obligation de rejoindre le groupe des 4. Les réunions de comité de pilotage sont pour le moment assez improductives et ne font que confirmer l'existant ! Un forum avec une possibilité de réunir 400 personnes réparties en 5 ateliers est prévu le 3 mai ! Comment animer des ateliers de 80 personnes ???? Alors que l'on semble vouloir se presser pour que la fusion soit opérationnelle en janvier 2017, les sénateurs demandent une prolongation en janvier 2018 !!

La Foire à tout a eu des retombées très sympathiques pour le commerce local et les commerçants ont pu « doper » leur chiffre d'affaires.

### Tour de table:

À l'occasion du tour de table, les membres du conseil se sont exprimés :

**Jean Auger** informe qu'il a demandé des devis pour ravalement de la mairie et d'autres devis pour les toitures des maisons av de Kronstorf et à l'école. À la petite maison, les travaux se terminent.

**Patrick Bataille** rappelle le rendez-vous prévu le lundi 25 avril à 16h30 pour une visite de la commune dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), renouvelle son invitation pour les membres du conseil à participer aux réunions du

P.L.U., le bureau d'étude recevra les exploitants agricoles le jeudi 12 Mai au matin et les artisans et commerçants de 14 à 15h.

**Philippe de la Bathie** donne des infos récentes sur l'évolution du dossier de la station de carburants : 3 offres ont été réceptionnées dont 2 qui méritent une étude « spécialisée » avant de définir notre dossier d'appels d'offres. Alex propose ses services sachant qu'il a eu à travailler il y a quelques années sur ce type de dossier. Un exemplaire des offres lui sera déposé dès le lendemain pour une réunion avec Philippe de la Bathie et Jacky Vivier le 27 avril courant.

Philippe de la Bathie souhaite que le conseil municipal soit régulièrement informé de la réforme des communautés de communes.

**Alex Greenland** remercie Jean Auger pour son rôle de facteur rue de Francheville car suite aux travaux, la Poste ne se sent pas obligée d'assurer la distribution !!

**Géraldine Dumoutier** demande pourquoi on passe la canalisation de la station d'épuration le long de la route et non pas à travers le près. Le maire répond que la commune n'est pas propriétaire de l'ensemble du terrain, qu'en cas de problème il est plus facile d'intervenir lorsque les conduits sont à proximité de la route.

Pour la permanence CCAS du 21 mai Géraldine se propose et Tiphaine la rejoindra.

**Tiphaine Locquet** souhaite un panneau directionnel SCOTTS aux passages à niveau des rues du Mineray, de la route du Mineray et de la Petite Vitesse.

Elle souhaiterait faire le tour de la commune pour un constat des jeux d'enfants.

Jacky Vivier lui demande de voir avec Margareth pour arrêter une date.

**Véronique Lecerf** demande si la rue de Chandai retrouvera son aspect d'avant travaux avec notamment les pavés. Jacky Vivier répond qu'une réunion de chantier est prévue le 25 avril à 9h30. Il est bien prévu de réinstaller les pavés, le travail de l'entreprise Guérin TP (sous-traitant de la SARC) n'est pas satisfaisant rue Sœur Brard et devant la boulangerie.

**Jean Papin** a demandé une intervention au S.E.P.A.S.E. pour l'ouverture d'un compteur chez son voisin en précisant qu'à sa connaissance il y aurait une fuite importante avant compteur.

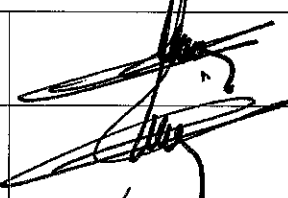
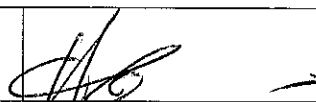
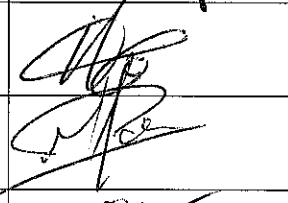


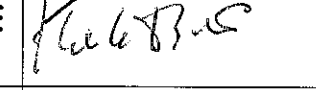
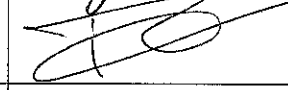


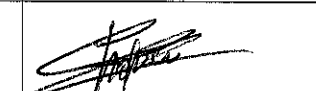

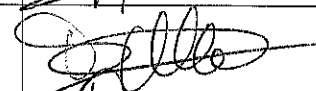

Il évoque une nouvelle fois la vitesse des véhicules, poids lourds et bus, rue de la Forge !

**Michel Pichot, Yvette Chopier et Jacques Auger** n'avaient rien à signaler.

Aujourd'hui, une intervention d'urgence a été demandée aux employés communaux pour démonter l'enseigne publicitaire Vival, dont une partie était tombée sur la voie publique. Un courrier sera adressé à M. Andrès le nouveau propriétaire. Jacky Vivier précise avoir d'ailleurs eu un contact il y a 8 jours avec M. Andrès qui aurait un candidat (entretien matériels espaces verts + pièces détachées) pour le local commercial. Mais, il recherche aussi un locataire pour l'étage.



La séance est levée à 22 heures 15.

VIVIER Jacky		AUGER Jean	
VIVIER Jacky pour SERRE Margareth		BATAILLE Patrick	
AUGER Jean pour PRÉEL Patricia		PERRIER de la BATHIE Philippe	
PAPIN Jean		LOCQUET Tiphaine	
AUGER Jacques		CHOPIER Yvette	
PICHOT Michel		DUMOUTIER Géraldine	
GREENLAND Alexander		LECERF Véronique	